

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 décembre 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 24 ; de présents = 21 ; de votants = 23

L'an deux mille vingt-trois, le vingt décembre à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURE, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 14/12/2023

Date de publication : 22/12/2023

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Sylvie LESNÉ, Mélanie RIO, Mélanie DEQUÉ, Éric YGER, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Christophe LECLERC, Arnaud AUBAULT, Maryam ABOU-MERHI, Dimitri GEA, Clément ROUSSEAUX, Bénédicte RUISSEAU, Brigitte JUGUE-FOURNET, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Francis ADNOT (pouvoir à Sylvie LESNÉ), Nathalie BONNOUVRIER (pouvoir à Maryam ABOU-MERHI), Antoine DEGUEN

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne CHARRÉ

<< >>

AFFAIRE 2023.075 : CREATION D'EMPLOIS ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu le code général de la fonction publique, et notamment les articles L.311-1, L.313-1, L.313-3 et L.332-14,

Compte tenu de :

- la création d'un emploi permanent d'animateur de catégorie B, exerçant les fonctions de responsable enfance jeunesse, en remplacement d'un emploi occupé en contrat de projet,
- la création d'un emploi permanent d'un agent d'animation exerçant les fonctions de directrice de l'ALSH, en remplacement d'un emploi occupé en contrat de projet,
- la création d'un emploi permanent d'un agent de restauration et d'entretien des locaux, en remplacement d'un contrat occupé en CDD,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

CREE un emploi permanent d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet, pour occuper les fonctions de Responsable des services enfance jeunesse, correspondant à la stagiairisation d'un agent en poste en fin de contrat de projet.

CREE un emploi permanent d'adjoint d'animation territorial à temps complet pour occuper les fonctions de direction de l'ALSH, correspondant à la stagiairisation d'un agent en poste en fin de contrat de projet.

CREE un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet pour occuper les fonctions d'agent de restauration et d'entretien des locaux, correspondant à la stagiairisation au sein de la collectivité de l'agent déjà en poste.

ADOpte le tableau des effectifs mis à jour à compter du 1^{er} janvier 2024 :

TITULAIRES		Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps Complet	Temps Non Complet	Total temps de travail
Directeur général des services	A	1	1	1		1
Filière Administrative						
Rédacteur principal de 1 ^e classe	B	1	1	1		1
Rédacteur principal de 2 ^e me classe	B	1	1	1		1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	2	2	2		2
Adjoint administratif principal de 2 ^e me classe	C	1	1		1	0.8
Filière Technique						
Ingénieur principal	A	1	1	1		1
Agent de maîtrise principal	C	1	1	1		1
Agent de maîtrise	C	1	1	1		1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	9	8	8	0	8
Adjoint technique principal de 2 ^e me classe	C	2	2	2	0	2
Adjoint technique	C	7	7	7		7
Filière médico-sociale						
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	1		1
Filière Culturelle						
Assistant de conservation principal de 2 ^e me classe	B	1	1	1		1
Filière Animation						
Animateur principal de 2 ^e me classe	B	1	1	1		1
Adjoint d'animation principal de 1 ^e classe	C	1	1		1	0.8
Adjoint d'animation	C	3	3	3		3
TOTAL		33	32	30	2	32.6

NON TITULAIRES	Motif du contrat	catégorie	Temps Complet	Temps Non Complet	Total temps travail en ETP
Services enfance-jeunesse					
Adjoint d'animation	Contrat PEC	C		1	0.85
Adjoint d'animation	CDI	C	1		1
Adjoint d'animation	CDD	C	1	2	1.97
Services techniques					
Adjoint technique	Apprenti	C	1		1
Services scolaires					
Agent spécialisé des écoles principal de 2ème classe	CDD	C	1		1
TOTAL	7 agents		4	3	5.82

Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps Complet	Temps Non Complet	Total temps de travail en ETP
40	39	34	5	38.42

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,
 Philippe LANDURÉ



Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 022-212202592-20231220-2023_075-DE